

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Public Works and Government Services
Canada
ATB Place North Tower
10025 Jasper Ave./10025 ave. Jaspe
5th floor/5e étage
Edmonton
Alberta
T5J 1S6
Bid Fax: (780) 497-3510

INVITATION TO TENDER
APPEL D'OFFRES

**Tender To: Public Works and Government Services
Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Soumission aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada
ATB Place North Tower
10025 Jasper Ave./10025 ave. Jasper
5th floor/5e étage
Edmonton
Alberta
T5J 1S6

Title - Sujet Multi-Purpose Cabin	
Solicitation No. - N° de l'invitation 5P414-140003/A	Date 2014-07-28
Client Reference No. - N° de référence du client 5P414-140003	GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG PW-\$EDM-183-10223
File No. - N° de dossier EDM-4-37063 (183)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2014-09-08	
Time Zone Fuseau horaire Mountain Daylight Saving Time MDT	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Tikhonovitch, Alex	Buyer Id - Id de l'acheteur edm183
Telephone No. - N° de téléphone (780) 497-3541 ()	FAX No. - N° de FAX (780) 497-3510
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: PARKS CANADA P.O.BOX 750 FORT SMITH Northwest Territories XOE0P0 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

TITRE: CARBURANT - PALETTISÉS PRODUITS EN BARILS

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Besoin
2. Compte rendu
3. Accords commerciaux

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
2. Présentation des soumissions
3. Demandes de renseignements en période de soumission
4. Lois applicables

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation
2. Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

1. Attestations préalables à l'attribution du contrat

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Besoin
3. Clauses et conditions uniformisées
4. Durée du contrat
5. Responsables
6. Paiement
7. Instructions relatives à la facturation
8. Attestations
9. Lois applicables
10. Ordre de priorité des documents
11. Clauses du Guide des CCUA

Liste des annexes:

- Annexe **A** - Besoin
Annexe **B** - Base de Paiement

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Besoin

Le besoin est décrit en détail à l'Annexe A, Besoin;

2. Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

3. Accords commerciaux

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat*

(<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisee-s-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2014-06-26), Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

2. Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

Les soumissions transmises par télécopieur à l'intention de TPSGC seront acceptées.

3. Demandes de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

4. Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Alberta, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province

Solicitation No. - N° de l'invitation

5P414-140003/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

edm183

Client Ref. No. - N° de réf. du client

5P414-140003

File No. - N° du dossier

EDM-4-37063

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (1 copie papier ou 1 copie télécopiée)
Section II : Soumission financière (1 copie papier ou 1 copie télécopiée)
Section III : Attestations (1 copie papier ou 1 copie télécopiée)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la Besoin et Base de paiement, Annexe "A". Le montant total de la taxe sur les produits et les services (TPS) ou de la taxe sur la vente harmonisée (TVH), s'il y a lieu, doit être indiqué séparément.

Les soumissionnaires sont priés de remettre une copie de leur Plan des possibilités offertes aux Autochtones conformément à l'annexe B.

1.1 Exchange Rate Fluctuation

C3011T (2013-11-06), Exchange Rate Fluctuation

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

1.1 Évaluation technique

1.1.1 Critères techniques obligatoires

Le soumissionnaire atteste que les produits offerts respecte les spécifications décrites à l'annexe « A ».

1.2 Évaluation financière

1.2.1 Calcul du prix de l'offre

Le prix offert total sera calculé selon la méthode suivante:

Les prix unitaires indiqués pour chaque article sera multipliés par la quantité estimative pour obtenir un prix total par article. Les prix totaux par article seront additionnées pour déterminer le prix de l'offre totale.

1.2.2 Clause du *Guide des CCUA* A0220T (2013-04-25), Évaluation du prix

2. Méthode de sélection

Une soumission doit respecter toutes les exigences de la demande de soumissions pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements connexes exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur à l'une de ses obligations prévues au contrat, s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission peut être déclarée non recevable, ou constituer un manquement aux termes du contrat.

1. Attestations préalables à l'attribution du contrat

1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - renseignements connexes

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Dispositions relatives à l'intégrité - soumission, des instructions uniformisées 2003. Les renseignements connexes, tel que requis aux dispositions relatives à l'intégrité, assisteront le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires admissibilité limitée » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) - Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires admissibilité limitée » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe "A", Besoin.

3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp>)achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

3.1 Conditions générales

2010A (2014-06-26), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

4. Durée du contrat

4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le _____.

5. Responsables

5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Alex Tikhonovitch
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Approvisionnement, Région de l'Ouest
ATB Place North Tower
10025, avenue Jasper, 5e étage
Edmonton (Alberta) T5J 1S6

Téléphone: (780) 497-3541
Télécopieur: (780) 497-3510
Courriel: alex.tikhonovitch@pwgsc-tpsgc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

5.2 Chargé de projet**(Pour être nommé dans le contrat.)**

Le chargé de projet pour le contrat est :

Nom : _____

Titre : _____

Organisation : _____

Adresse : _____

Téléphone : ____ ____ _____

Télécopieur : ____ ____ _____

Courriel : _____

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

5.3 Représentant de l'entrepreneur

Nom : _____

Titre : _____

Téléphone : ____ ____ _____

Télécopieur : ____ ____ _____

Courriel : _____

6. Paiement**6.1 Base de paiement**

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix de lot ferme précis dans l'annexe B - Base du paiement; Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.2 Clause du *Guide des CCUA* H1000C (2008-05-12), Paiement unique**6.3 Clause du *Guide des CCUA***Clause du *Guide des CCUA* C2000C (2007-11-30), Taxes - entrepreneur établi à l'étranger**7. Instructions relatives à la facturation**

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé à Pré sentation des factures à des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

8. Attestations

8.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ainsi que la coopération constante quant aux renseignements connexes sont des conditions du contrat. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou à fournir les renseignements connexes, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

9. Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur province de l'Alberta et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

10. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- c) les conditions générales 2010A (2014-06-26), Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- c) Annexe A, Besoin et Base du paiement;
- d) la soumission de l'entrepreneur en date du _____

11. Clauses du Guide des CCUA

A9068C (2010-01-11), Règlements concernant les emplacements des Forces canadiennes
B7500C (2006-06-16), Marchandises excédentaires
G1005C (2008-05-12), Assurances

ANNEXE A

BESOIN

L'Agence Parcs Canada (APC) est à la recherche d'un entrepreneur qui peut fournir et livrer un (1) pavillon au terrain d'aviation de Garden River. Le pavillon servira d'hébergement dans la collectivité isolée de Garden River à l'intérieur du parc national Wood Buffalo. Il sera aménagé près du terrain d'aviation de Garden River où l'ancien pavillon a été situé pendant plusieurs années, jusqu'à ce que le parc doive le démolir.

L'Agence Parcs Canada préparera et nettoiera l'emplacement et l'entrepreneur fournira les semelles de fondation. Le pavillon sera utilisé principalement au printemps, à l'été et à l'automne, mais aussi parfois en hiver. L'emplacement est alimenté en électricité et le chauffage à l'électricité sera suffisant. Le fournisseur n'aura pas à fournir de meubles et d'appareils ménagers.

Le pavillon doit avoir deux chambres à coucher, une petite salle de bain avec un petit lavabo et une aire ouverte comprenant la cuisine et la salle de séjour. L'aire comprenant la cuisine et la salle de séjour doit avoir un plafond en voûte recouvert de baguettes de bois. Le plancher doit être en lames de bois stratifié. Chaque pièce aura un radiateur électrique. Comme il n'y a pas d'alimentation en gaz/propane pour le pavillon, la cuisinière, le réfrigérateur et les appareils d'éclairage seront électriques. Chaque chambre à coucher doit avoir une fenêtre coulissante en vinyle et l'aire principale doit avoir trois fenêtres. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter les Spécifications de rendement minimales.

Qualifications et exigences réglementaires

L'entrepreneur doit être une entreprise enregistrée ayant des installations de construction au Canada et bien connaître tous les codes de construction pertinents.

L'entrepreneur devra obtenir tous les permis de transport pertinents (chargement exceptionnel/charge de dimensions exceptionnelles, etc.) pour chaque province qu'il traversera avec les structures.

Spécifications de rendement minimales :

Pour qu'une offre soit admissible, le soumissionnaire doit clairement indiquer la conformité ou la non-conformité de chaque article par un « Oui » ou un « Non » inscrit dans la colonne « Conforme ».

Pour démontrer la conformité de son produit, le soumissionnaire doit également inclure des références appropriées à l'information technique confirmant que le système respecte chacun des critères obligatoires mentionnés ci-après (à moins qu'il ne soit indiqué « ne s'applique pas à cet article »).

S'il n'existe pas de documentation technique publiée pour une exigence particulière, le soumissionnaire doit inclure dans sa proposition une explication textuelle de la manière dont le produit répond à l'exigence correspondante. Si l'une des exigences techniques obligatoires n'est pas respectée, la soumission sera jugée irrecevable et sera rejetée.

Pour que la démonstration de conformité soit claire, le soumissionnaire doit utiliser un système de numérotation correspondant aux numéros des exigences ci-dessous. Par exemple, un système acceptable serait d'indiquer le numéro de référence de l'exigence sur un onglet apposé à la page appropriée du document technique. L'article contenant la documentation technique qui démontre la conformité devrait être surligné ou souligné.

Point	Exigences techniques	Conforme (Le soumissionnaire doit indiquer Oui ou Non)	Renseignements à l'appui (Le soumissionnaire doit indiquer une référence)	Commentaires (réservé à l'évaluation)
Généralités :				
1	Dimensions de 18 pi x 35 pi (+/- 10 %);			
2	Doit avoir deux chambres à coucher;			
3	Doit avoir une salle de bains : une petite pièce avec un lavabo et un espace de rangement;			
4	Doit avoir une aire ouverte comprenant la cuisine et la salle de séjour;			
Construction :				
5	Doit être conforme à la norme CAN/CSA A277 et être étiquetée en conséquence;			
6	Doit avoir une charpente en bois;			
7	Pente de toit de 4/12 à 6/12;			
8	Couverture métallique avec sous-couche complète (garantie de 25 ans);			
9	Isolant pour le plafond, le toit et tous les murs : de R-20 à R-40;			
10	Revêtement extérieur (visé/fixé);			
11	Revêtement en métal sans entretien de couleur gris clair;			
12	Charpente en 2 po x 6 po, murs de 8 pi au minimum et plafond en voûte dans la cuisine/salle de séjour;			
13	Pare-vapeur pour tous les murs extérieurs;			
14	Solives de plancher en 2 po x 8 po ou ayant une résistance appropriée;			
15	Cloisons sèches peintes (beige clair) pour les murs intérieurs et le plafond des chambres à coucher;			

Poin t	Exigences techniques	Conforme (Le soumissionnai re doit indiquer Oui ou Non)	Renseignements à l'appui (Le soumissionnaire doit indiquer une référence)	Commentair es (réservé à l'évaluation)
	Baguettes en bois pour le plafond de la cuisine/salle de séjour;			
16	Portes individuelles pour chaque chambre à coucher et pour la petite salle de bain;			
17	Lavabo raccordé à un tuyau d'évacuation débouchant sur un seau sous le lavabo;			
18	Panneau d'alimentation électrique de 100 ampères avec raccordement électrique extérieur standard;			
19	Moustiquaires à toutes les fenêtres et portes;			
20	Portes intérieures préfinies;			
21	Fenêtres en PVC à vitrage isolant et à faible émissivité (30 po x 30 po) avec appuis, moustiquaires et bordures en métal;			
22	Couverture et bordure de toit en métal de couleur vert patrimoine;			
23	Petits radiateurs de 1 000 à 2 000 watts dans chaque pièce, comme il est indiqué à l'annexe A;			
24	Détecteurs de fumée et de monoxyde de carbone;			
25	Revêtement de plancher en bois lamellé de 6 po à 8 po de largeur (complètement collé et fixé);			
26	Petite table de chevet avec tiroirs dans chaque chambre à coucher, entre le lit et le mur;			
27	Un plafonnier standard pour ampoules de 40 à 100 w dans chaque chambre à coucher et deux, dans la cuisine/salle de séjour;			
28	Plafonnier standard pour ampoules de 40 à 100 w dans la salle de bain;			

Point	Exigences techniques	Conforme (Le soumissionnaire doit indiquer Oui ou Non)	Renseignements à l'appui (Le soumissionnaire doit indiquer une référence)	Commentaires (réservé à l'évaluation)
29	Une prise électrique murale dans chaque chambre à coucher et un total de six prises dans la cuisine/salle de séjour, comme indiqué sur le dessin;			
30	Petite terrasse en bois de 4 pi x 6 pi avec balustrade à l'extérieur de la porte d'entrée;			
31	Une installation d'éclairage extérieur protégée près de la porte d'entrée;			
32	Garantie du fabricant : a) Main-d'œuvre : 10 ans b) Enveloppe de bâtiment : 25 ans c) Structure du bâtiment : 25 ans			

Marque et modèle du produit offert : _____

Les soumissions qui ne respecteront pas toutes les spécifications minimales énumérées ci-dessus seront jugées non conformes et mises définitivement de côté.

Si, après livraison et acceptation, le produit ne répond pas aux exigences minimales, il sera retourné aux frais du fournisseur et le contrat sera résilié pour inexécution.

Solicitation No. - N° de l'invitation

5P414-140003/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

5P414-140003

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

EDM-4-37063

Buyer ID - Id de l'acheteur

edm183

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Annexe B

Base de paiement

- Le prix unitaire ferme doit être destination FAB et comprendre tous les frais de livraison et de déchargement au parc national Wood Buffalo, à Garden River, en Alberta.
- Les prix unitaires fermes ne comprennent pas la TPS, mais celle-ci sera ajoutée à titre d'article distinct sur toute facture conséquente au contrat.

Article	Description	Qté	Prix unitaire ferme	Prix calculé
1	Pavillon conforme aux exigences et aux spécifications de rendement minimales décrites dans l'annexe A	1 ensemble	_____ \$ / ensemble	_____ \$
Prix offert évalué total :				_____ \$